Zeitschrift: Unsere Kunstdenkmäler : Mitteilungsblatt für die Mitglieder der Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte = Nos monuments d'art et d'histoire : bulletin destiné aux membres de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse = I nostri monumenti storici : bollettino per i membri della Società di Storia dell'Arte in Svizzera

Herausgeber: Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte

Band: 38 (1987)

Heft: 1

Artikel: Patrimoine : conscience et information

Autor: Baertschi, Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-393698

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PIERRE BAERTSCHI

Patrimoine: conscience et information

Déjà en 1834, alors qu'ils lançaient le premier inventaire général des Arts et Monuments de France, Vitet, Mérimée et Guizot prenaient la mesure des difficultés méthodologiques de ce type d'entreprise. Et Vitet soulignait alors que l'objectif recherché était, au-delà de l'inventaire, de promouvoir la conservation «en indiquant au gouvernement et aux autorités locales les moyens soit de prévenir, soit d'arrêter leur dégradation» [1].

A Genève, à défaut d'inventaire systématique, le parution au tournant du siècle des cahiers de «Nos anciens et leurs œuvres» et par la suite celle de «Genava» montrent que la préoccupation de mieux faire connaître la nature de notre patrimoine était bien présente. De même, la publication en 1912 de la première édition du volume genevois de la Maison bourgeoise en Suisse [2] constituera une étape importante pour la connaissance du domaine bâti genevois. Sans citer exhaustivement les travaux entrepris sur un plan genevois [3] depuis le début de ce siècle, il importe toutefois de signaler l'actuel regain d'intérêt pour les travaux touchant les arts et monuments [4]. Toutefois, c'est assez tardivement, à partir de 1985, que le département des travaux publics et la société d'histoire de l'art en Suisse constitueront enfin une équipe à même de mener la rédaction des volumes de la «Série noire» [5].

Créé en 1977, le Service des monuments et des sites du département des travaux publics a pour tâche principale l'application des mesures de protection prévues par la loi sur la protection des monuments et des sites. Afin de connaître plus précisément le patrimoine architectural du canton, ce service a mené des travaux d'inventaire couvrant dans un premier temps la partie rurale du canton. Un fichier détaillé a été constitué et des mesures de protection ont été prises. La vieille ville et certains ensembles du XIXe siècle ont également été relevés à partir de méthodes basées sur le principe des fiches signalétiques [6]. Cette démarche globale a facilité la mise sous protection de plusieurs ensembles construits [7].

Si une bonne connaissance d'un patrimoine architectural donné constitue déjà l'un des piliers fondamentaux d'une politique de sauvegarde, une telle prise de conscience ne saurait à elle seule donner des moyens d'action. Il faut en effet pour cela toucher directement les principaux milieux concernés: propriétaires, municipalités, architectes et entrepreneurs, habitants et promoteurs immobiliers. C'est pourquoi le service des monuments et des sites a jugé utile d'engager un effort soutenu d'information, ceci à deux niveaux différents:

1. Au plan cantonal, où des publications de portée générale ont cherché à montrer les choix et les enjeux liés à la protection du patrimoine genevois [8].

2. Au plan local, ceci grâce à une série de publications consacrées à l'architecture et aux sites genevois [9]. Ces documents comprennent les relevés exhaustifs d'ensembles villageois ou urbains du canton.

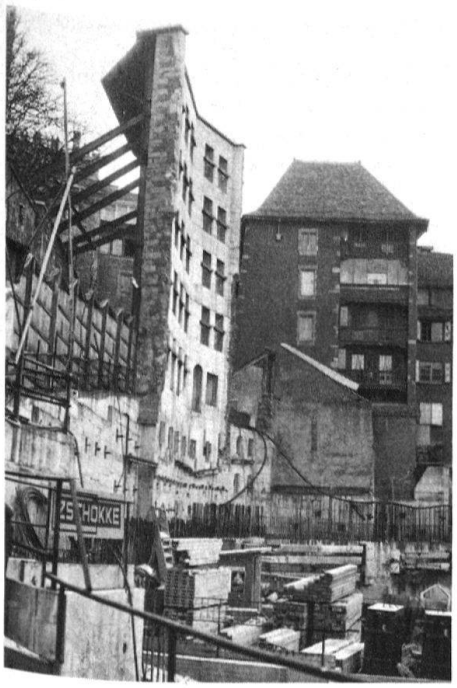

Accompagnés d'un texte de réflexion générale, ils visent avant tout à sensibiliser les habitants et les municipalités.

Cette information a reçu dans l'ensemble un très bon accueil, ceci d'autant plus que les objectifs recherchés apparaissent dans un contexte d'ensemble. L'agglomération genevoise étant soumise à un rythme intense de rénovation urbaine ainsi qu'à des exigences inhérentes au développement économique[10], ces publications constituent des instruments de travail fort utiles.

A l'heure où – comme tout un chacun – le conservateur des monuments peut constater l'importance grandissante prise par les mass media, une réflexion s'impose. Si l'on entend pouvoir, à l'avenir, obtenir les moyens nécessaires à la sauvegarde de nos monuments et de notre patrimoine architectural, nul doute que l'information et une meilleure connaissance de la valeur de notre héritage culturel et urbain doivent être encore développés.

1 La conservation ne doit pas devenir factice, comme c'est le cas pour le maintien de cette façade (Maison Audéoud, Genève, 1983).

2 Lorsque propriétaires et architectes transforment ou restaurent un bâtiment, des conseils judicieux sont nécessaires. La publicité faite autour de certains produits ou enduits, notamment sur leur durabilité supposée, doit constamment être contrée par les Services cantonaux de sauvegarde.

Notes

[1] DE LAGARDE, PIERRE. La mémoire des pierres (Editions Albin Michel). Paris 1979, p. 92.
[2] L'architecte Edmond Fatio avait préparé en 1912 la première édition de cet ouvrage conjointement avec Camille Martin. Dans la seconde édition (1940), le texte sera revu et complété par Louis Blondel.
[3] Les publications de Camille Martin, Louis Blondel et Walter Déonna de même que les travaux récents de l'archéologue Charles Bonnet sont plus particulièrement à relever.
[4] En 1976, puis en 1985 paraîtra un guide consacré spécifiquement aux arts et monuments. Ses auteurs sont deux historiens d'art: BRULHART, ARMAND et DEUBER, ERICA. L'Inventaire suisse d'architecture (INSA) a paru en 1984. De plus, diverses sociétés (INTERASSAR, Société d'art public, etc.) éditent des guides sur l'architecture genevoise.
[5] Cette équipe composée de trois personnes à mi-temps, est coordonnée par Gilles Barbey.
[6] En 1986, la quasi totalité des bâtiments ruraux étaient recensés, de même que la vieille ville. Les travaux se poursuivent dans les divers quartiers de l'agglomération (ville et communes périphériques).
[7] Plusieurs plans de site ont été adoptés, selon des concepts de protection globaux. Parmi les principaux, citons le plan de site de la rade (1978) et celui du Vieux-Carouge (1982).
[8] Trois documents ont été publiés à ce jour:
– une étude sur les façades de Genève intitulée «les couleurs dans la ville», diffusée par Georg éditeur, Genève;

– un dossier de fiches-conseils intitulé «Restaurer-transformer»; douze feuillets ont déjà paru; la série se continue;
– une plaquette consacrée à la ferme genevoise et retraçant les étapes du démontage et remontage de la ferme Guillierme-Pastori à Ballenberg.

[9] Un premier ouvrage de la série a paru en 1985. Il s'intitule «Hermance, bourg médiéval» et est diffusé par «Tribune Editions, Genève». Deux autres publications sont en préparation.

[10] Voir à ce sujet: BAERTSCHI, PIERRE. Sauvegarde et développement, le cas de l'agglomération genevoise. (Nos monuments d'art et d'histoire 36/1985, 4, p.419–423.)

Source des illustrations

1, 2: Service des monuments et des Sites, Genève.

Adresse de l'auteur

Pierre Baertschi, chef du service des monuments et sites (DTP), 5, rue David-Dufour, 1205 Genève

MICHEL HAUSER

La conservation des monuments, instrument de politique culturelle dans un nouvel Etat

La République et Canton du Jura

C'est le propre de l'avènement de la République et Canton du Jura que d'avoir entraîné des mutations d'ordre administratif et socio-politique touchant toute activité dans la région concernée. Ainsi, l'Assemblée constituante a confié les tâches de conservation des monuments à l'Office du patrimoine historique, service rattaché au Département de l'éducation et des affaires sociales, et dont la mission – particularité notable – consiste aussi à conserver et mettre en valeur les archives, à traiter de l'archéologie, à veiller à la coordination entre les musées, à recenser les biens culturels, à gérer la Bibliothèque cantonale, à prendre en charge, en somme, toutes les affaires relevant, au plan de l'Etat, de la sauvegarde et de l'illustration des valeurs historiques.

Plus que de répondre à des impératifs de rationalisation administrative, une telle organisation, assurément propice aux échanges interdisciplinaires, traduit l'importance acquise depuis quelque temps par la notion même de «patrimoine», sous l'influence conjointe de la critique d'art et des mutations de la société contemporaine; elle en souligne la vivacité particulière dans le Jura, dont l'identité, ferment des aspirations à l'autonomie cantonale, s'est fondée en bonne part sur l'histoire. Il est du reste significatif que les principes d'intervention de l'Etat en matière de sauvegarde du patrimoine, dans la Constitution, soient ancrés parmi les dispositions relatives aux activités culturelles et à la protection de l'environnement, ce qui relie sans ambages le passé au présent.

En pratique, l'Office du patrimoine historique a donc succédé, en 1979, au Service des monuments historiques du Canton de Berne,